



Concours de l'affiche officielle

VD - 12 mars 2019

Brest 2020

Règlement du concours

Création de l'affiche officielle des Fêtes maritimes internationales de l'évènement

Le présent règlement est à retirer sur le site internet de l'association

<http://brest-evenements-nautiques.fr/lassociation/marches-consultations-et-recrutements/>

Aucune demande de dossier sur support n'est autorisée

Date de publication du règlement du concours :	le Mardi 12 mars 2019
Date limite de dépôt du dossier de participation :	le Jeudi 4 avril 2019 avant midi.



Table des matières

1. Présentation du pouvoir Adjudicateur

Présentation de l'association

2. Objet du concours et conditions de participation au concours/ retrait du règlement de concours

2.1. Objet du concours

2.2. Conditions de participation au concours / retrait du règlement de concours

3. Contraintes graphiques ; attentes de l'association / éléments de contexte et contraintes techniques

3.1. Contraintes graphiques à intégrer,

3.2. Attentes de l'association / éléments de contexte

3.3. Déclinaisons techniques.

4. Réception des projets – Présentation de la réponse.

4.1. Réception des projets

4.2. Présentation de la réponse

5. Pièces constitutives du dossier de participation au concours.

5.1. Enveloppe 1 - Dossier administratif.

5.2. Enveloppe 2 – Proposition.

6. Phases de sélection / Sélection du lauréat du concours

6.1. Phase d'éligibilité des candidats

6.2. Phase de sélection des 7 finalistes maximum

6.3. Phase d'attribution par vote parmi les 7 finalistes maximum

7. Indemnisation des candidats

8. Indemnisation des finalistes

9. Indemnisation du gagnant suite au vote

10. Calendrier du concours

11. Propriété intellectuelle



Concours de l'affiche officielle

VD - 12 mars 2019

1. Présentation du pouvoir Adjudicateur

Présentation de l'Association

Créée en 2009 par les partenaires institutionnels historiques des Fêtes Maritimes de Brest (Ville de Brest, Brest métropole, Conseil régional de Bretagne, Conseil départemental du Finistère et CCI métropolitaine Bretagne Ouest de Brest, Marine Nationale), l'association loi 1901, Brest Événements Nautiques a pour missions principales de préparer, d'assurer la promotion, d'organiser ou de coordonner l'accueil de tout événement nautique ou maritime d'importance sur le territoire de l'agglomération brestoise, à commencer par le grand rassemblement maritime international qui a lieu tous les 4 ans à Brest et dont la 8ème édition se déroulera du 10 au 16 juillet 2020, 28 ans après les premières fêtes de «BREST 92» : «**Les Fêtes Maritimes Internationales de Brest 2020**».

Brest Événements Nautiques se veut aussi être un acteur de la promotion du potentiel et de l'image maritime de la métropole de Brest, du Finistère et de la Bretagne comme du développement des activités économiques et touristiques liées à la mer ;

2. Objet du concours et conditions de participation au concours / retrait du règlement de concours

2.1. Objet du concours

Le présent concours a pour objet la création de l'affiche officielle des Fêtes maritimes internationales de Brest 2020.

2.2. Conditions de participation au concours / retrait du règlement de concours

Le concours est réservé uniquement aux agences de création graphique, de publicité, de graphisme/ design et aux professionnels indépendants inscrits à la Maison des artistes ou dont le code APE relève des arts plastiques 9003 .A.

Les projets devront se conformer à l'ensemble des critères définis dans ce cahier des charges et être adressés par courrier en recommandé avec AR avant le **jeudi 4 avril 2019 avant midi** à l'adresse suivante :

LEGISCONSTAT - Maître Antony DUGUE

Huissier de justice

14 Rue Parmentier

BP 71108

29211 BREST CEDEX 1

Le présent règlement est à retirer sur le site internet de l'association :

<http://brest-evenements-nautiques.fr/lassociation/marches-consultations-et-recrutements/>

Aucune demande de dossier sur support n'est autorisée.



3. Contraintes graphiques ; attentes de l'association / éléments de contexte et contraintes techniques

3.1. Contraintes graphiques à intégrer:

L'affiche devra intégrer les éléments suivants :

- la dénomination officielle de l'évènement : **Fêtes Maritimes Internationales de Brest 2020**

- Le Logotype de l'évènement – référence de dépôt à l'INPI N° 16 4 325 846

➤ Le logo officiel de cette 8ème édition se présente comme suit :



➤ Les variantes avec les dates intégrées :



Les dates de l'évènement : Du 10 au 16 Juillet 2020

Il est précisé que l'usage du logo Brest 2020 est réservé exclusivement dans le cadre du présent concours qu'aucune autre utilisation n'est accordée.

Si le candidat ne retient pas l'utilisation d'une des variantes du logotype avec les dates intégrées, les dates – Du 10 au 16 Juillet 2020 – doivent figurer dans la proposition.

Les partenaires de l'évènement seront valorisés ultérieurement dans un bandeau spécifique qui viendra compléter l'affiche.

Lien pour télécharger ces éléments sur : <http://brest-evenements-nautiques.fr/association/marches-consultations-et-recrutements>.

3.2. Attentes de l'association / éléments de contexte

Le projet d'affiche devra refléter la grande diversité des contenus proposés au très large public des Fêtes maritimes internationales de Brest, et ce, depuis huit éditions.

Des grands voiliers aux répliques historiques, des bateaux de travail aux yoles, du canot aux trois-mâts majestueux, du remorqueur au paquebot, des plus anciens aux plus modernes, des plus grands aux plus petits, du mousse au vieux loup de mer, du capitaine de vaisseau au skipper professionnel, toutes les



Concours de l'affiche officielle

VD - 12 mars 2019

marines et tous les marins se rencontreront sur les quais de Brest pour un grand moment de partage, de découverte et d'échange.

Le spectacle sera partout, à terre comme en mer, de jour comme de nuit. Les espaces thématiques d'animations et les spectacles qui ont forgé le succès des éditions précédentes enchanteront petits et grands.

Quelques données :

- **Un des plus grands rassemblements maritimes au monde,**
- **1^{er} festival maritime payant d'Europe,**
- **6 jours de fêtes du 10 au 15 juillet 2020,**
- **La magie d'une grande parade finale de plus de 1 000 bateaux le 16 juillet 2020,**
- **Plus de 1 000 bateaux, plus de 700 000 visiteurs, plus de 500 journalistes attendus,**
- **Les fêtes de tous les publics,**
- **Une vitrine unique et exceptionnelle** pour les entreprises, les associations et les collectivités, les acteurs économiques, culturels et sociaux de la métropole de Brest, du département du Finistère et de la Région Bretagne,
- **Une forte visibilité pour nos partenaires** et un formidable coup de projecteur pour les territoires maritimes : atouts géographiques, histoire et culture, savoir-faire et sciences de la mer, ambition et volonté de réussir.

Les Fêtes maritimes internationales de Brest sont l'occasion pour un large public de découvrir le Monde de la Mer, les bateaux, les différentes Marines et les marins venus de tous les horizons.

Après sept éditions, l'organisation s'est ré-interrogée sur les contenus en tenant compte des attentes et des nouvelles aspirations des visiteurs en proposant de créer pour Brest 2020 **5 escales maritimes**

:

- **Océan Atlantique,**
- **Mer Méditerranée,**
- **Océan Pacifique,**
- **Océan Indien,**
- **Océans Arctique, Antarctique, les Pôles.**

Ces escales feront l'objet d'un traitement scénique différencié, permettant au public d'être plongé dans des ambiances très variées qui seront autant d'invitations à voyager et à découvrir la richesse :

- **des traditions maritimes,**
- **des modes de construction maritime traditionnelle,**
- **des cultures,**
- **des musiques et des chants,**
- **des artisanats,**
- **des gastronomies,**
- ...



Concours de l'affiche officielle

VD - 12 mars 2019

- **mais aussi les enjeux scientifiques, environnementaux et climatiques, propres à chacun de ces grands espaces maritimes.**

Autant d'occasions ludiques et festives de :

- ▶ **découvrir les interactions entre la Mer et la Terre,**
- ▶ **célébrer la Mer comme trait d'union entre les peuples,**

Les différentes escales permettront de proposer aux visiteurs des voyages thématiques au sein des Fêtes maritimes internationales de Brest 2020 mais aussi «hors les murs» tels que :

- le Plateau des Capucins,
- le Musée national de la Marine,
- le Musée des Beaux-Arts de Brest
- Océanopolis,
- le Conservatoire national botanique de Brest
-

Les Fêtes maritimes internationales de Brest, à travers les merveilleux vecteurs que sont la mer, les bateaux, la culture maritime, se veulent une vitrine du territoire, qui les porte depuis 1992 et qui est riche des savoir-faire de ses acteurs qu'ils soient économiques, scientifiques, artistiques, associatifs...

Cibles : L'affiche officielle s'adressera en priorité au grand public et aux participants de l'événement.

Parmi les lieux d'affichage ou de diffusion des supports de communication, nous pouvons citer :

- Grandes villes et métropoles régionales, nationales et internationales,
- Gares
- Aéroports
- Stations de métro
- Offices de tourisme, restaurants
- Documents, etc

Objectifs : L'affiche officielle des Fêtes maritimes internationales de Brest 2020 a pour mission première d'informer sur l'événement (nom, édition, dates, lieu, partenaires, ...). Elle doit véhiculer le message de façon immédiate et pertinente.

Par son potentiel créatif et émotionnel, elle doit également promouvoir l'événement et susciter l'intérêt et la sympathie du public afin de l'amener à participer aux Fêtes maritimes internationales de Brest 2020.



Enfin, le visuel créé doit refléter l'ambition et l'ampleur de l'événement grand public qui est entre tradition et modernité, festif et international.

3.3. Déclinaisons techniques

L'affiche devra répondre aux critères techniques suivants :

- Le visuel doit être déclinable en version verticale et horizontale,
- Les 3 principaux formats préconisés sont :
 - **300x400 cm** (affichage réseau),
 - **60x80 cm** (affichage espace publicitaire),
 - **40x60 cm** (Diffusion pour promotion de l'évènement),
 - **21x15 cm** (tract pour distribution/mise à disposition dans lieux publics).

L'affiche est destinée à être imprimée en quadrichromie avec possibilité d'une déclinaison en N/B pour impression papier standard.

Attention : Le jury portera une grande importance à la visibilité et à la clarté des informations portées sur le projet d'affiche.

Résolution : Au minimum 300dpi

Dimensions et débord :

- Ajoutez à chaque fichier un débord de 5mm sur chacun des 4 côtés,
- Positionnez les textes et informations importantes à 5mm en retrait du bord de coupe.

Couleurs :

- Toutes les images utilisées doivent être en mode colorimétrique CMJN et doivent être fournies avec le projet.
- Les fichiers informatiques doivent être en mode colorimétriques CMJN.
- Le projet présenté peut être en quadrichromie, bichromie, monochromie.

Type de fichiers et caractéristiques:

- Fichier de type *.ai (Adobe Illustrator) ou *.eps, compatible Illustrator 10 ou supérieur, compatible PC & Mac.
- Les textes ne doivent pas être vectorisés et les polices fournies avec le projet
- Les fichiers doivent comporter textes et illustrations dissociés (calques séparés)
- Les fichiers doivent être exploitables directement par un imprimeur.



4. Réception des projets – Présentation de la réponse.

4.1. Réception des projets

Les candidats devront transmettre leur projet au plus tard le jeudi 4 avril 2019 avant 12 heures par lettre recommandée avec A/R à l'adresse suivante :

LEGISCONSTAT
Maître Antony DUGUE
Huissier de justice
14 Rue Parmentier
BP 71108
29211 BREST CEDEX 1

4.2. Présentation de la réponse

L'enveloppe principale d'envoi comprendra deux enveloppes :

- **L'enveloppe N°1 comprenant les pièces « administratives »** : Enveloppe fermée avec l'inscription «**Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe N°1 – Dossier administratif** »
- **L'enveloppe N° 2 – «Proposition»**, doit être vierge de toute distinction pour respecter l'anonymat des candidats. Elle doit contenir **exclusivement** la proposition du candidat. L'enveloppe devra être fermée et mentionner **exclusivement** l'inscription suivante : «**Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 2 – Proposition** ».



5. Pièces constitutives du dossier de participation au concours.

5.1. Enveloppe 1 - Dossier administratif.

L'enveloppe N°1 comprenant les pièces « administratives » : Enveloppe fermée avec l'inscription « **Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 1 – Dossier administratif** ».

Elle devra comprendre les éléments suivants :

- Une présentation du (des) candidat(s) et de ses références,
- Un justificatif que le candidat relève bien des catégories telles que définies au point 2.2 « Conditions de participation au concours / retrait du règlement de concours. » du présent règlement. Le concours est réservé **uniquement** aux agences de création graphique, de publicité, de graphisme/design et aux professionnels indépendants inscrits à la Maison des artistes ou dont le code APE relève des arts plastiques 9003 A,
- Un mémoire de présentation de sa production,
- L'engagement signé du candidat dont le formulaire se trouve page 13 du présent règlement.

5.2. Enveloppe 2 – Proposition.

L'enveloppe fermée, vierge de toute distinction pour respecter l'anonymat des candidats, avec l'inscription « **Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 2 – Proposition** » devra comprendre impérativement les éléments suivants :

- Une impression couleur au **format A3** de la proposition. Aucune mention pouvant trahir l'anonymat du candidat ne devra être apposée sur le visuel.
- Un support numérique (clé USB , cd rom ...) comprenant le fichier de la proposition avec une définition **au minimum de 300 dpi et de 600 dpi maximum.**

• 6. Phases de sélection / Sélection du lauréat du concours

La sélection se fera en trois phases :

- une **phase d'éligibilité sous contrôle d'huissier,**
- une **phase de sélection par un jury de 7 finalistes maximum.**
- une **phase d'attribution à l'issue d'un vote par le grand public sur une plate-forme de vote internet** parmi les 7 finalistes au maximum retenus par le jury. Les résultats du vote par le public seront contrôlés par :



LEGISCONSTAT

Maître Antony DUGUE

Huissier de justice

14 Rue Parmentier

BP 71108

29211 BREST CEDEX 1

6.1. Phase d'éligibilité des candidats

Pour être éligible aux deux phases de sélection, le candidat devra satisfaire aux conditions définies dans le présent règlement.

La sélection à cette éligibilité se fera dans le cadre de l'étude du dossier administratif du candidat «**Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 1 – Dossier administratif** » par :

LEGISCONSTAT

Maître Antony DUGUE

Huissier de justice

14 Rue Parmentier

BP 71108

29211 BREST CEDEX 1

- **Si le candidat satisfait aux conditions**, sa proposition (Enveloppe « Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 2 – Proposition ») sera transmise aux membres du jury de sélection.
- **Si le candidat ne satisfait pas aux conditions**, son dossier lui est retourné complet sans que l'enveloppe « Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 2 – Proposition » soit ouverte.

6.2. Phase de sélection des 7 finalistes maximum.

Un jury, composé de personnes qualifiées et de membres de l'association, sélectionnera 7 propositions maximum qui seront ensuite présentées pour le choix final, au vote du public sur une plateforme de vote internet. La conformité des résultats sera placée sous contrôle d'huissier.

Critères de sélections :

- Le respect des contraintes graphiques et des déclinaisons techniques
- La lisibilité de la proposition
- La bonne prise en compte des attentes telles que décrites dans le paragraphe 3.2 du présent règlement.

Les candidats non retenus par le jury en seront informés par courrier recommandé avec AR.

6.3. Phase d'attribution par vote parmi les 7 finalistes maximum

A l'issue des votes en ligne, le pouvoir adjudicateur adressera le classement des propositions, certifié par l'huissier, aux 7 finalistes maximum par courrier recommandé avec AR.



7. Indemnisation des candidats

Seuls les candidats ayant satisfait à la phase de présélection sont indemnisés. Les candidats présentés au jury, à l'exception des 7 finalistes maximum, se voient attribuer une **indemnité forfaitaire de 100 € H.T.(Hors taxe) sur présentation d'une facture.**

8. Indemnisation des finalistes

A l'issue du vote du public, les finalistes, autres que le lauréat ayant obtenu le plus grand nombre de votes, se verront attribuer l'indemnité forfaitaire de **300 € H.T. (Hors taxe) sur présentation d'une facture.**

9. Indemnisation du gagnant suite au vote

A l'issue du vote, le créateur de l'affiche ayant obtenu le plus grand nombre de votes sur une plateforme de vote internet se voit attribuer une indemnité forfaitaire de **6 000 € H.T. (Hors taxe) présentation d'une facture.**

10. Calendrier du concours

- Date de dépôt du règlement chez LEGISCONSTAT Maître Antony DUGUE le : **mardi 12 mars 2019**
- Date de publication du règlement du concours sur le site : <http://brest-evenements-nautiques.fr/association/marches-consultations-et-recrutements> : le : **mardi 12 mars 2019.**
- Date limite de dépôt du dossier par courrier en recommandé avec AR le **jeudi 4 avril 2019 avant midi** l'adresse suivante :

LEGISCONSTAT
Maître Antony DUGUE
Huissier de justice
14 Rue Parmentier
BP 71108
29211 BREST CEDEX 1

- Date d'ouverture des dossiers de candidature et de délibération du jury le: **mardi 9 avril 2019 à 15H00**
- Date d'ouverture du vote en ligne le : **jeudi 18 avril 2019 à 12H00.**
- Date de fermeture du vote en ligne le : **jeudi 2 mai 2019 à 12H00.**
- Date de diffusion auprès des 7 candidats maximum du résultat des votes en ligne le : **vendredi 10 mai 2019**

L'organisation se réserve, en lien avec le lauréat, le droit d'arrêter la date de présentation publique de la proposition choisie par le public et les résultats du vote.



11. Propriété intellectuelle

Par sa participation au concours, le titulaire cède, aux organisateurs des Fêtes maritimes internationales de Brest 2020, les droits de propriété auxquels pourront donner lieu les créations et les conceptions nées de sa production. Il en est ainsi des droits d'usage, de reproduction, d'adaptation et de représentation des éléments conçus dans le cadre de ce concours et ce, dans la limitation légale de temps, sans limitation de lieu, d'étendue et de destination.

La cession de ces droits concerne l'ensemble des créations produites (maquettes, dessins, photographies, illustrations, schémas, polices de caractère spécifiques,...) et porte sur tous les modes d'exploitation quel qu'en soit le procédé (édition papier, audiovisuel,...). Il est précisé le contenu de ces droits :

- **Le droit d'usage** : Il s'agit du droit d'exploiter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre du présent concours, aux fins d'effectuer toute forme de traitement, à quelque titre que ce soit.
- **Le droit de reproduction** : Le droit de reproduire ou de faire reproduire l'ensemble des éléments conçus dans le cadre du présent concours, sur tout support, notamment papier, numérique, CD-rom, DVD ou tout autre support informatique ou électronique, connu ou inconnu, actuel ou futur, et ce sans limitation de nombre.
- **Le droit d'adaptation** : Le droit d'adapter, de faire adapter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre du présent concours, de les faire évoluer, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et sur tout support mentionné au présent article.
- **Le droit de représentation** : Le droit de représenter l'ensemble des éléments conçus dans le cadre du présent concours, de diffuser ou de faire diffuser, de quelque manière que ce soit, par tout procédé, quel qu'il soit, connu ou inconnu à ce jour, et notamment par tous réseaux de télécommunications, actuels ou futurs, et ce sur tout support et en tout format, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers ou organisme.
- Etant détentrice des droits patrimoniaux afférents aux prestations dues au titre du présent concours, l'organisation des Fêtes maritimes internationales de Brest 2020, pourra céder, à tout tiers, tout ou partie de ces droits.



Concours de l'affiche officielle

VD - 12 mars 2019

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**Cet engagement doit obligatoirement être complété, daté et signé et être joint au dossier dans
«Concours affiche officielle Brest 2020 – Enveloppe 1 – Dossier administratif»**

Je soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Certifie,

- avoir pris connaissance du règlement du concours « création de l'affiche officielle des fêtes maritimes internationales de Brest 2020 » et en accepter les termes.
- respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui, attester être l'auteur de la création proposée et garantir donc être titulaire des droits d'auteur.
- accepter de céder les droits d'exploitations pour la durée légale et dans le monde entier de la création graphique proposée comme stipulé à l'article 11 du règlement de concours.
- autoriser l'organisation à faire usage, du visuel que j'ai proposé, notamment pour être diffusé sur la plateforme de vote internet si je suis sélectionné(e) par le jury.

Fait à , le

SIGNATURE

du candidat : Précédée du nom, prénom et de la mention « Lu et approuvé, Bon pour acceptation du règlement et pour cession de droits »

Cachet commercial de l'entreprise